

# Épreuve de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

Note de service n° 2020-025 du 11-2-2020 (NOR : MENE2001791N, MENJ - DGESCO A2-1, paru au [Retour au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#) ) **modifiée par la note de service du 29-09-2022** (« Modalités de passation des épreuves terminales d'enseignements de spécialité : modification »), NOR : MENE2226770N, MENJ - DGESCO A2-1. BO n° 36 du 30-09-2022. [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=40830](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40830)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de la classe de terminale de la voie générale, applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat. **La présente note de service [NS du 29-09-2022] modifie les notes de service relatives à l'épreuve terminale des enseignements de spécialité arts, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, numérique et sciences informatiques et sciences de la vie et de la Terre de la voie générale. Elle est applicable à compter de la session 2023 du baccalauréat.**

## Épreuve écrite

Durée : 4 heures

### Objectifs

L'épreuve porte sur la partie du programme de l'enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de la classe de terminale (cf. arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019) suivante :

- les thèmes 1, 2, 3 et 5 les années paires ;
- les thèmes 2, 4, 5 et 6 les années impaires.

Les notions rencontrées en classe de première (cf. arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019) mais non approfondies en classe de terminale, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

L'épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- mobiliser des connaissances acquises dans différents contextes et cadres ;
- construire une problématique ;
- rédiger des réponses construites et argumentées ;
- exploiter, organiser et confronter des informations ;
- analyser des documents de sources et de natures diverses et à en faire une étude critique ;
- faire preuve de capacités de réflexion en les étayant sur des connaissances.

## Structure

L'épreuve est composée de deux exercices notés chacun sur 10 points :

- une dissertation ; **le candidat a le choix entre deux sujets, portant chacun sur un thème distinct du programme ; (ajouté par la NS du 29-09-2022)**

- une étude critique d'un (ou deux) document(s), **portant sur un thème qui n'est celui d'aucun des deux thèmes des sujets de dissertation ; (ajouté par la NS du 29-09-2022)**

~~Les deux exercices ne peuvent porter sur le même thème. (supprimé par la NS du 29-09-2022)~~

### A. Dissertation

La dissertation est le traitement d'un sujet donné, avec une introduction, un développement en plusieurs parties et une conclusion. Le candidat doit montrer :

- qu'il maîtrise des connaissances et sait les sélectionner ;
- qu'il sait organiser les connaissances de manière à traiter le sujet ;
- qu'il a acquis des capacités d'analyse et de réflexion.

Pour traiter le sujet, le candidat :

- analyse le sujet et élabore une problématique ;
- rédige un texte pertinent comportant une introduction (dégageant les enjeux du sujet et un fil conducteur en énonçant une problématique), plusieurs parties structurées et une conclusion (qui répond à la problématique).

La réalisation d'une illustration en appui du propos (croquis, schéma, etc.) amènera une valorisation de la note ; un fond de carte pourra être fourni si cela est adapté au sujet. La réalisation de cette production graphique n'a aucun caractère obligatoire, et son absence ne peut aucunement pénaliser le candidat.

## Candidats en situation de handicap

S'agissant de la production graphique, pour les candidats présentant un trouble moteur ou visuel, le candidat peut, s'il envisage de joindre à son sujet une production graphique, ne bâtir qu'une légende, en indiquant de façon détaillée quels éléments il aurait fait figurer sur la partie graphique (sans obligatoirement indiquer les figurés).

### B. Étude critique de document(s)

Il s'agit d'une étude critique d'un ou deux documents de nature différente. Le sujet se compose d'un titre et d'un ou deux documents accompagnés d'une consigne, qui vise à orienter le travail du candidat. Un nombre limité de notes explicatives peut également figurer. Le candidat doit montrer :

- qu'il est capable de construire une problématique à partir du sujet indiqué par le titre et abordé par le (ou les) document(s) ;
- qu'il comprend le sens général du (ou des deux) document(s) ;

- qu'il est capable de sélectionner les informations, de les hiérarchiser, de les expliciter ;
- qu'il sait prendre un recul critique en réponse à sa problématique, en s'appuyant d'une part sur le contenu du document et, d'autre part, sur ses connaissances personnelles.

Pour traiter le sujet, le candidat :

- analyse de manière critique les documents en prenant appui sur la consigne et élabore une problématique ;
- rédige une introduction comportant une problématique ;
- organise son propos en plusieurs paragraphes ;
- rédige une conclusion qui comporte une réponse à la problématique.

### **Notation**

L'évaluation de la copie du candidat doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20.

## **Épreuve orale de contrôle**

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

### **Structure**

L'épreuve consiste en une réponse orale construite à une question de cours pendant 10 minutes. Cette partie est suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury à partir des propos du candidat.

Le candidat doit montrer :

- qu'il maîtrise des connaissances et sait les organiser ;
- qu'il sait s'exprimer à l'oral.

Le candidat tire au sort un sujet qui comporte deux questions de cours au choix. Les questions sont problématisées et ne reprennent pas le libellé des programmes. Les deux questions au choix ne portent pas sur la même partie du programme de terminale.

Le candidat présente sa réponse pendant 10 minutes. Sa présentation est suivie de 10 minutes de questions en lien avec sa présentation.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray